

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 MAI 2013

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Charte de l'Amitié entre la Ville de Metz et le Comité Civil de la Ville d'Alep. |
| Mme KAUCIC | 2° - | Mise en place d'une expérimentation en faveur de l'habitat participatif. |
| M. DARBOIS | 3° - | Aménagement en zone 30 dans le quartier de Borny. |
| M. SCUDERI | 4° - | Animation estivale 2013 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles. |
| Mme MEDOC | 5° - | Financement des manifestations et animations de l'été. |
| M. BELHADDAD | 6° - | Versement de subventions aux clubs sportifs. |
| M. FONTE | 7° - | Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2013 – Complément de programmation. |
| Mme MERTZ | 8° - | Nouvelle dénomination de la Médiathèque Centrale (Quartier du Pontiffroy). |
| M. GANDAR | 9° - | Convention de partenariat relative aux modalités d'échanges entre la Ville de Metz et la SAS « Les Principales » concernant la manifestation « La Lorraine est formidable ». |
| M. LIOGER | 10° - | Vente de la maison forestière sise 49, rue des Carrières à Plappeville. |
| M. LIOGER | 11° - | Guinguette de l'Esplanade – Avenant n° 1 au bail emphytéotique. |
| Mme FERRARO | 12° - | Acquisition par la Ville de Metz d'un ensemble immobilier 110, route de Lorry à Devant-les Ponts. |
| M. NZIHOU | 13° - | Déclassement et cession à l'URM d'une emprise foncière communale rue Ardant du Picq. |
| M. PAYRAUDEAU | 14° - | Acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière entre la rue Amiral Guépratte et la rue de Tivoli. |
| M. TRON | 15° - | Aménagement d'une liaison piétons-cycles entre les quartiers du Sablon et de Magny – Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral du 4 Juillet 2008 portant Déclaration d'Utilité Publique. |

.../...

M. KRAUSENER

16° - Versement de la contribution financière à la SAEM ADOMA dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public relatif aux aires d'accueil des Gens de Voyage à Metz.

M. le Maire

17° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

18° - Questions orales.